



BAISSE DE LA RÉMUNÉRATION EN CAS D'ARRÊT MALADIE :

UNE MESURE INJUSTE ET INJUSTIFIABLE

La réduction de 100% à 90% de la rémunération maintenue des trois premiers mois en congé maladie à compter du 1er mars pénalise et stigmatise une fois encore les agent-es de la Fonction publique. Cette mesure vient s'ajouter à la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), et à l'absence de mesures salariales générales.

LES FEMMES PREMIÈRES VICTIMES Importante dégradation des conditions de travail, les femmes sont les premières victimes face à cette attaque directe contre des agentes qui, chaque jour, assurent des missions essentielles.

UN RISQUE POUR LA SANTE PUBLIQUE, POUR LE SERVICE PUBLIC ET, FINALEMENT, CONTRE-PRODUCTIF POUR LE FINANCEMENT DE LA SECU

En obligeant les agent.es à arbitrer entre leur santé et leur portefeuille, cette mesure, qui s'ajoute au jour de carence, risque de favoriser la transmission des maladies – entre collègues mais aussi au public accueilli. C'est également un risque d'aggravation des affections et des arrêts plus longs en conséquence. Les quelques économies en amont engendrent plus tard de beaucoup plus lourdes dépenses tant pour des employeurs devant remplacer leurs agent.es que pour la Sécurité sociale.

UNE ATTAQUE CONTRE NOTRE MODÈLE SOCIAL Cette mesure est aussi une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger les agent-es contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité de travail en raison de leur santé.

LA FSU TERRITORIALE REVENDIQUE LA NON-APPLICATION DE CETTE MESURE

La FSU Territoriale dénonce cette mesure qui pénalise à nouveau nos collègues les plus fragiles :

Nous demandons que chaque collectivité revendique la possibilité de maintenir les indemnités journalières à hauteur de 100% pour ses agent.es, ce qui ne représente pas une dépense supplémentaire sur le budget mais réellement un geste fort envers les agent.es aux situations de plus en plus précaires.

Les agent.es ne doivent pas payer la crise budgétaire ! C'est pourtant bien la solution trouvée par le gouvernement. Alors qu'il demande aux collectivités de faire des économies, il leur propose de faire les poches de leurs agent.es pour renflouer leur caisse.

Nous revendiquons que les sommes récupérées par les collectivités grâce à ce mécanisme inique soient reversées aux agent.es concerné.es. Il faut que chaque collectivité organise ce remboursement par des actions de prévention, d'amélioration des conditions de travail et de mesures en faveur des plus précaires notamment par la mise en place et l'abondement de mécanismes d'action sociale.

**LA FSU TERRITORIALE CONTINUE
D'ACCOMPAGNER LES AGENT.ES AU
QUOTIDIEN ET DE REVENDIQUER DES
MESURES DE RECONNAISSANCE
SALARIALE
POUR TOUTES ET TOUS**

Calculez votre
rémunération en cas
de congé maladie
ordinaire



LA FSU TERRITORIALE
ensemble AU QUOTIDIEN



SNUTER-FSU - LA FSU TERRITORIALE
22 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
www.snuter-fsu.fr

